



# Safety chez Swisscom

Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



# Safety chez Swisscom

## Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)



### Risques

- Passage de trains, courant à haute tension, manipulation ou stockages inappropriés d'engins ou de matériel, mesures de sécurité inadaptées ou manquantes.

En outre:

- Risque de glisser (rails et traverses humides); risque de rester coincé avec les pieds et/ou les mains

### Principes de base

- A. Il est **interdit** de se rendre sur ou aux abords des voies **sans autorisation**. Veiller à sa propre sécurité!
- B. Effectuer des travaux, se rendre sur et aux abords des voies ou à proximité (p.ex. antenne mobile) exige une préparation opportune et appropriée. **S'ADRESSER AU SERVICE COMPÉTENT!**



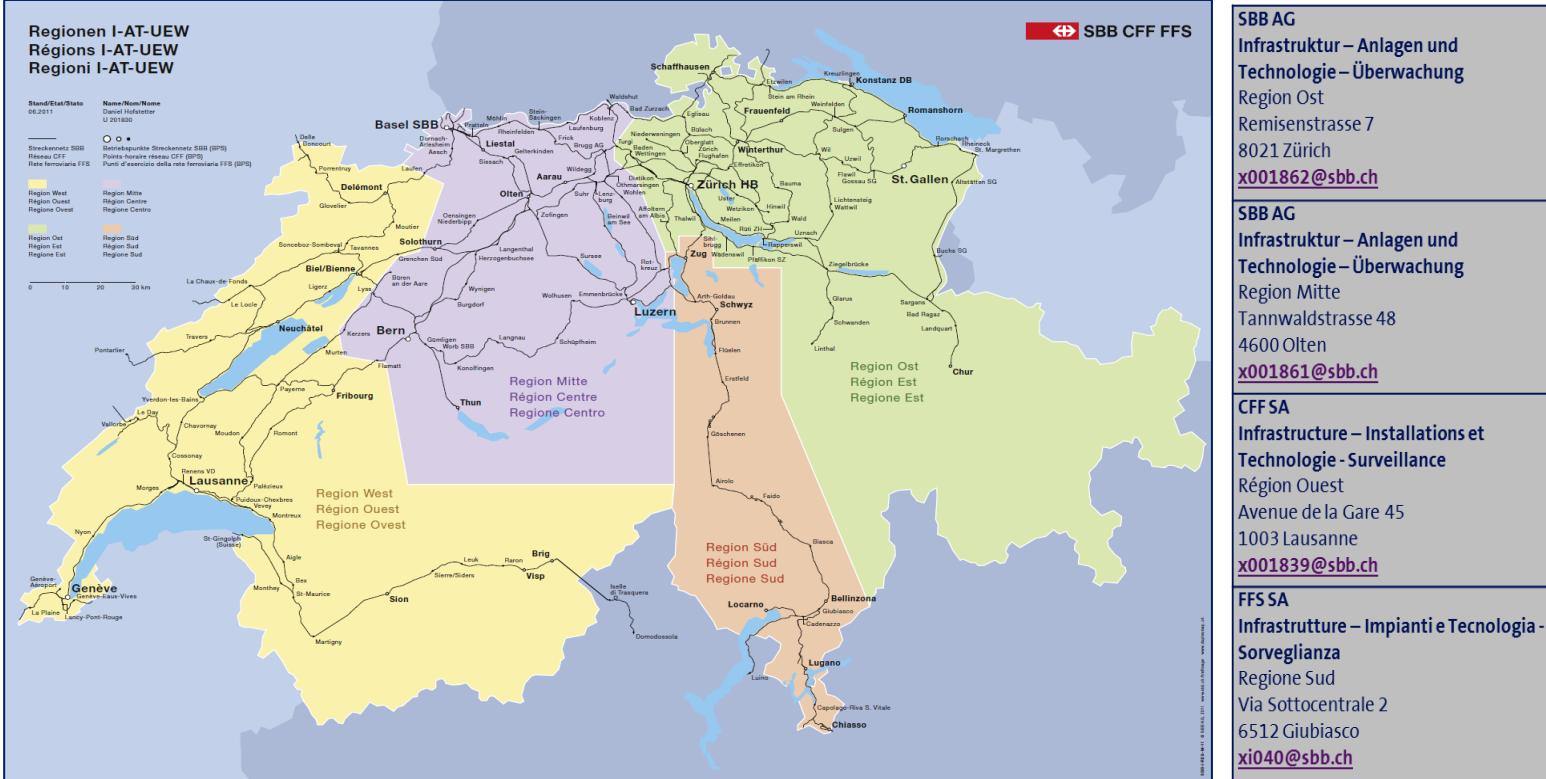


# Safety chez Swisscom

## Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)

### Contacts – service compétent

- Vous devez **impérativement** vous adresser au service compétent (p. ex. CFF). Dans le domaine de la voie ferrée, ce sont les prescriptions de la société de chemin de fer concernée qui s'appliquent.





# Safety chez Swisscom

## Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)

### Obligations fondamentales

- Les entreprises et leurs collaborateurs, y compris le personnel de leurs sous-traitants et fournisseurs sont soumis aux mêmes consignes de sécurité que le personnel de l'exploitation d'infrastructure.
  - A. Le poste de travail doit uniquement être occupé par un personnel instruit, formé et qualifié physiquement et psychiquement pour effectuer une telle mission;
  - B. Le personnel doit être équipé des EPI ou/et de vêtements haute visibilité;
  - C. La brochure "Je me protège " doit avoir été remise au personnel de manière avérée;
  - D. Avant le début des travaux, toute personne travaillant à un tel poste de travail doit avoir été instruite, de manière avérée, des dangers de l'exploitation ferroviaire et de l'électricité, ainsi que de toutes les mesures de sécurité pour la prévention des accidents;
  - E. Un contrôle quant aux documents délivrés et aux instructions données au personnel doit être tenu;
  - F. Le respect des prescriptions en vigueur doit être vérifié.



# Safety chez Swisscom

## Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)

### Concept d'organisation de la sécurité et instruction

- Les collaborateurs amenés à travailler sur ou aux abords des voies **doivent** recevoir une formation appropriée et/ou se faire remettre des autorisations spéciales
- En plus de proposer des cours sur la sécurité pour les travaux sur et aux abords des voies, les CFF mettent à la disposition des entreprises de construction et des collaborateurs de la construction et de l'entretien une brochure de formation produite en douze langues.
- **Il est vivement recommandé de lire la brochure de formation!**  
[www.sbb.ch/bausicherheit](http://www.sbb.ch/bausicherheit)
- Une formation appropriée est en outre souhaitée pour les collaborateurs chargés de la **planification** des travaux.





# Safety chez Swisscom

## Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)

### 6 Exigences minimes pour les EPI (en fonction de la durée de la permanence)!

- Les prescriptions édictées par la société des chemins de fer concernant **les EPI doivent être rigoureusement respectées**. L'obligation de port spécifique aux abords de l'infrastructure des CFF est définie en fonction du danger que représente le lieu de la mission.



Travaux/mission: **sur et aux abords des VOIES, TUNNELS compris**

- Vêtements orange** (en haut et en bas) munis de bandes réfléchissantes (pantalons longs pour les travaux de maintenance)
- Chaussures de sécurité** (les visiteurs externes doivent porter au moins de bonnes chaussures munies de bonnes semelles)
- Casque de protection**
- Emporter des lunettes de protection** ou un casque avec des lunettes de protection intégrées



Travaux/mission: **dans les LOCAUX TECHNIQUES** (comme: installations extérieures comme les cabines abritant les équipements techniques, les bâtiments de matériel ferroviaire déstocké, cabines GSM-R)

- Conformément à la signalisation des services techniques pour les types d'installation spécifiques**
- Vêtements orange** munis de bandes réfléchissantes (au minimum sur le haut du corps)
- Chaussures de sécurité** (les visiteurs externes doivent porter au moins de bonnes chaussures munies de bonnes semelles)
- Emporter des lunettes de protection**





# Safety chez Swisscom

## Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)



### Règles générales de comportement individuel

#### En générale

- l'accès à l'installation ferroviaire **n'est possible** que si accompagné par un agent CFF. La première instruction est en tout cas une condition préalable pour rester / entrer dans la zone de la piste, également accompagné d'un employé des CFF;
- toute approche de la ligne de chemin de fer **doit être** notifié au CFF ;

#### Avec permis d'accès

- même si ont est en possession d'un permis d'accès aux installations ferroviaires, **le service CFF compétent DOIT obligatoirement être contacté**





# Safety chez Swisscom

## Règle "Sécurité sur et aux abords des voies" (016)

**Règles individuelles après formation&autorisation CFF: s'appliquent à tous (internes et externes aux CFF!)**

- **Toujours utiliser les chemins situés en dehors des voies** (se tenir à au moins 1,5 m du rail le plus proche. Sur les lignes à grande vitesse jusqu'à 200 km/h la distance à tenir du rail le plus proche est de 2 m. Pour des vitesses supérieures la distance sera de 3 m);
- **Regarder, écouter, marcher avec grande précaution:** ne traverser les voies qu'en cas de nécessité absolue et toujours par le chemin le plus court;
- **Je sais où trouver un dégagement de sécurité;**
- Si je suis surpris, je me couche à côté des voies, la tête en direction du train;
- **Distance d'au moins 5 mètres des véhicules à l'arrêt** (qui peuvent se mettre subitement en mouvement);
- lorsque le train approche, **rester dans le dégagement de sécurité** et observer le convoi:
  - Se tenir au minimum à 1,5 m des voies;
  - En faisant un signe de la main, nous indiquons au mécanicien que nous l'avons vu.

